

Centre Socio Culturel Archipel

57 rue des tanneries

69590 St Symphorien-sur-Coise

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.12.2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents
Du Centre Socio Culturel Archipel

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Centre Socio Culturel Archipel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'in dépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 22 mars 2024



Dominique BOBILLON
Commissaire aux comptes

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 913.26	5 913.26		
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	5 913.26	5 913.26		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 836.99	69 376.31	33 460.68	40 783.00
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	102 836.99	69 376.31	33 460.68	40 783.00
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				250.00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				250.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	108 750.25	75 289.57	33 460.68	41 033.00
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	217 765.96		217 765.96	201 130.56
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	2 407.69		2 407.69	7 262.90
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	215 358.27		215 358.27	193 867.66
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	308 329.48		308 329.48	290 143.67
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 500.51		2 500.51	2 865.51
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	528 595.95		528 595.95	494 139.74
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	637 346.20	75 289.57	562 056.63	535 172.74

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	337 155.11	332 819.63
REPORT A NOUVEAU		
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-445.78	4 335.48
SITUATION NETTE (1)	336 709.33	337 155.11
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	16 596.01	20 966.48
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	16 596.01	20 966.48
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	353 305.34	358 121.59
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	9 338.19	5 448.07
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	9 338.19	5 448.07
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	23 086.55	21 222.47
TOTAL PROVISIONS (4)	23 086.55	21 222.47
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	30 042.41	35 654.14
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	132 208.75	106 044.68
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	1 028.43	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 046.96	8 681.79
TOTAL DETTES (5)	176 326.55	150 380.61
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	562 056.63	535 172.74

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	1 954.00		2 011.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	623 653.23		519 923.45
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		623 653.23	519 923.45
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	276 129.13		347 101.94
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 120.39		696.47
DONS MANUELS	1 120.39		696.47
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		277 249.52	347 798.41
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	8 880.18		13 379.59
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	581.66		1 316.36
AUTRES PRODUITS	14 062.68		3 897.60
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		926 381.27	888 326.41
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	209 370.84		210 855.79
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	32 772.44		30 442.33
SALAIRES ET TRAITEMENTS	532 604.86		504 624.28
CHARGES SOCIALES	140 872.37		126 313.84
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	13 550.11		11 368.28
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 864.08		5 275.47
REPORTS EN FONDS DEDIES	4 471.78		365.71
AUTRES CHARGES	1 093.22		1 206.98
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		936 599.70	890 452.68
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-10 218.43	-2 126.27

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 219.58		1 688.51
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		5 219.58	1 688.51
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		5 219.58	1 688.51
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION			
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 576.07		4 845.14
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		4 576.07	4 845.14
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	23.00		71.90
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		23.00	71.90
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		4 553.07	4 773.24

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		936 176.92	894 860.06
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		936 622.70	890 524.58
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			4 335.48
SOLDE DEBITEUR = PERTE		445.78	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	60 895.00		41 348.83
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		60 895.00	41 348.83
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	60 895.00		41 348.83
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		60 895.00	41 348.83

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges				Répartition par nature de ressources			
TOTAL (871)		0.00		871 Prestations en nature			
861	Mise à disposition gratuite de biens			871500	PRESTATION EN NATURE VILLE	60 895.00	
861200	EAU - GAZ - ELEC - AUTRES FOURNITURES	15 000.00		TOTAL (861)		60 895.00	
861300	MISE A DISPO. LOCAUX ET CHARGES LOCAT	45 895.00					
861500	Entretien/réparations - maintenance - as	0.00					
Total charges contributions volontaires		60 895.00		Total produits contributions volontaires		60 895.00	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

CENTRE SOCIO-CULTUREL L'ARCHIPEL

Sommaire

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	2
1.1. Faits significatifs	2
1.2. Règles et méthodes comptables.....	2
2. NOTES SUR LE BILAN.....	4
2.1. Les immobilisations	4
2.2. Les charges à payer	4
2.3. Les charges constatées d'avance	5
2.4. Les créances et les dettes	5
2.5. Les fonds propres	6
2.6. Les subventions d'investissement	6
2.7. Les provisions	7
2.8. Les fonds dédiés	7
2.9. Les produits à recevoir	8
2.10. Les produits constatés d'avance	8
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	8
3.1. Le comparatif des résultats.....	8
3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de la CAF du Rhône	9
3.3. Les transferts de charges	11
3.4. Le résultat exceptionnel.....	11
3.5. Les cotisations	11
3.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition.....	12
4. AUTRES INFORMATIONS	13
4.1. « Le fonds de roulement »	13
4.2. L'effectif moyen.....	13
4.3. Fiscalité	13
4.4. Rémunération des dirigeants	14
4.5. Honoraires du Commissaire aux comptes	14

Annexe aux comptes annuels 2023

Le Centre Socio Culturel L'ARCHIPEL se définit comme un dispositif d'animation, d'information, de proposition et de gestion au service de toute la population du canton de St Symphorien sur Coise.

Il a pour but de favoriser la participation effective des habitants aux efforts d'auto-organisation visant à la promotion de la vie sociale et culturelle, dans ses dimensions individuelles et collectives.

Sa démarche tend à appréhender globalement les problèmes qui se posent aux habitants de la région :

- Sans distinction d'Age ou de situation sociale.
- En favorisant prioritairement la vie associative.
- Dans une approche d'ensemble des besoins sociaux et culturels.

Sa démarche devra permettre particulièrement une promotion des populations les plus démunies économiquement, socialement et culturellement.

Les ressources de l'association se composent, des cotisations de ses membres, de toutes subventions pouvant lui être accordées, des dons qui pourraient lui être faits, de toutes recettes autorisées par les lois et décrets.

Les moyens humains pour assurer la mission du centre social sont multiples, avec le pôle de direction et de coordination, un service administratif et financier, des animatrices, des monitrices éducatrices, des auxiliaires de puériculture, infirmières puéricultrices, animatrices et animateurs pour le centre de loisirs et des intervenants extérieurs pour l'animation d'ateliers.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 562 056.63 €.

Le résultat net comptable est un déficit de – 445.78€

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

Cette année 2023 ne fait pas ressortir de faits significatifs, l'activité s'est maintenue dans la continuité de l'année précédente.

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Annexe aux comptes annuels 2023

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
<i>Matériel</i>	<i>4 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Installations générales, agencements divers</i>	<i>4 à 8 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>2 à 3 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Mobilier</i>	<i>4 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Ville de Saint-Symphorien sur Coise.

Elles correspondent à des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexe aux comptes annuels 2023

2. NOTES SUR LE BILAN

Le bilan est une « photographie du patrimoine » à la clôture de l'exercice, qui permet une analyse de la situation de l'association.

Il se compose de deux parties, absolument équilibrées :

- L'actif (ou les emplois), représente ce que l'association possède et ce qu'on lui doit.
- Le passif (ou les ressources), représente ce que l'association doit.

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	5 913			5 913
Immobilisations corporelles	98 919	6 228	2 310	102 837
Immobilisations financières	250		250	
TOTAL	105 082	6 228	2 560	108 750

Les acquisitions ont été financées en autofinancement après avoir reçu le soutien de subventions d'investissement ces dernières années.

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	5 913			5 913
Immobilisations corporelles	58 136	13 550	2 310	69 376
Immobilisations financières				
TOTAL	64 049	13 550	2 310	75 290

2.2. Les charges à payer

Les charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 388
Dettes fiscales et sociales	66 592
Autres dettes	
TOTAL	79 980

Annexe aux comptes annuels 2023

2.3. Les charges constatées d'avance

Il s'agit de charges comptabilisées dans l'exercice 2023 alors qu'elles concernent l'exercice 2024.

Charges constatées d'avance	2 023	2 022
Maintenance	210	595
Assurance	1 857	2 154
Locations	434	116
TOTAL	2 501	2 866

2.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement				
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	2 408	2 408		
Créances financeurs :				
- CCDML	5 333	5 333		
- Département	12 312	12 312		
- CAF	148 777	148 777		
- MSA	23 412	23 412		
- Autre	14 200	14 200		
Autres créances	11 325	11 325		
Charges constatées d'avance	2 501	2 501		
TOTAL	220 267	220 267		
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	30 042	30 042		
Dettes fiscales et sociales	132 209	132 209		
Autres dettes	1 028	1 028		
Produits constatés d'avance	13 047	13 047		
TOTAL	176 326	176 326		

Annexe aux comptes annuels 2023

2.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves - Trésorerie - Autres réserves	332 820	4 335			337 155
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	4 335	-4 335		446	-446
Situation nette	337 155	0		446	336 709
Subventions d'investissement	20 966			4 370	16 596
Provisions réglementées					
TOTAL	358 122	0		4 816	353 305

2.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Métropole				
- Ville				
- CAF	39 017		8 747	30 270
- Autres				
Sous-total	39 017		8 747	30 270
Quotes-parts virées au résultat :				
- Métropole				
- Ville				
- CAF	18 050	4 286	8 663	13 674
- Autres				
Sous-total	18 050	4 286	8 663	13 674
TOTAL	20 966	-4 286	84	16 596

Annexe aux comptes annuels 2023

2.7. Les provisions

Le plan comptable distingue trois types de provisions :

- Les provisions pour risques et charges : elles sont évaluées à l'arrêté des comptes et sont destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus (ou en cours) rendent probables. Elles sont nettement précisées quant à leur objet mais incertaines quant à leur réalisation et leur objet.
- Les provisions pour dépréciation d'éléments d'actif : elles sont la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles.
- Les provisions réglementées : elles ont un caractère purement fiscal, c'est pourquoi il est rare d'en rencontrer dans la comptabilité des associations.

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux				
- Provision retraite	21 222	1 864		23 086
- ...				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers				
- Autres tiers				
- ...				
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
TOTAL	21 222	1 864		23 086

2.8. Les fonds dédiés

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- CCDML Handicap		3 333			3 333	
Contributions financières d'autres organismes						
- Del Arte	1 709	1 138			2 847	
- Semaine Tolérance	1 566		207		1 359	
- Depot Jeunesse 2020	2 174		375		1 799	
TOTAL	5 448	4 471	582		9 338	

Annexe aux comptes annuels 2023

2.9. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	
Autres créances	215 031
TOTAL	215 031

2.10. Les produits constatés d'avance

Il s'agit de produits comptabilisés dans l'exercice 20223 alors qu'ils concernent l'exercice 2024.

Produits constatés d'avance	2 023	2 022
DEL ARTE	1 312	1 312
PS CAF - CLAS 6/10	8 235	7 370
CARSAT	3 500	
TOTAL	13 047	8 682

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat est une synthèse des comptes de gestion. Il permet donc d'analyser la formation du résultat comptable obtenu au bilan.

Il présente l'ensemble des comptes de charges et de produits :

- Chaque fois qu'une opération diminue le résultat, elle apparaît dans un compte de charges,
- Chaque fois qu'une opération augmente le résultat, elle apparaît dans un compte de produit.

3.1. Le comparatif des résultats

Le résultat d'exploitation correspond à la différence entre les produits et les charges générés par l'activité. Le résultat financier correspond à la différence entre les produits et les charges générés par les placements effectués et les prêts octroyés.

Le résultat exceptionnel correspond à la différence entre les produits et les charges générés par tout ce qui sort de l'activité habituelle de l'association.

Exercice	N	N-1	N-2
Résultat d'exploitation	-10 218	-2 126	43 800
Résultat financier	5 220	1 689	557
Résultat exceptionnel	4 553	4 773	4 840
Impôts			
Excédent ou déficit	-446	4 335	49 197

(Détail du résultat exceptionnel : voir § 3.4)

Annexe aux comptes annuels 2023

3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de la CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville				
- versées par la CCMDL	66 100	66 100		
- versées par la CAF	11 994	13 056	-1 062	-8,13%
- versées par le département	4 500	4 500		
Sous total	82 594	83 656	-1 062	-1,27%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	1 150	4 000	-2 850	-71,25%
- versées par la région	2 000		2 000	
- versées par le département	47 041	49 958	-2 917	-5,84%
- versées par la MSA	29 427	26 829	2 598	9,68%
- versées par la CCMDL	59 753	132 112	-72 359	-54,77%
- versées par la ville	2 624	6 281	-3 657	-58,22%
- versées par la CAF	16 550	12 857	3 693	28,72%
- versées par la Carsat	13 500	10 000	3 500	35,00%
- versées par autre financeur				
Sous total	172 045	242 038	-69 992	-28,92%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat	10 887	11 554	-667	-5,77%
- versées par le département				
- versées par la CCMDL				
- versées par la MSA	10 603	9 108	1 495	16,41%
- versées par la CAF				
- <i>régul. année antérieure</i>		747	-747	-100,00%
Sous total	21 490	21 409	82	0,38%
TOTAL (I)	276 129	347 102	-70 973	-20,45%
Prestations CAF :				
- Animation globale	73 694	70 785	2 909	4,11%
- Animation collective famille	24 655	23 682	973	4,11%
- CLAS	9 236	7 222	2 014	27,89%
- ALSH	5 181	5 075	106	2,09%
- EAJE	247 659	231 312	16 347	7,07%
- LAEP	7 694	7 425	269	3,62%
- JEUNESSE	19 242	17 886	1 356	7,58%
- BONUS TERRITOIRE	83 810		83 810	
TOTAL (II)	471 171	363 386	107 785	29,66%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	747 300	710 488	36 812	5,18%

Annexe aux comptes annuels 2023

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	1 150	4 000	-2 850	-71,25%
- non affectée	10 887	11 554	-667	-5,77%
Sous total	12 037	15 554	-3 517	-22,61%
Subventions du Département				
- affectées à un projet	47 041	49 958	-2 917	-5,84%
- non affectée	4 500	4 500		
Sous total	51 541	54 458	-2 917	-5,36%
Subventions de la CCMDL et Ville				
- affectées à un projet	62 377	138 393	-76 016	-54,93%
- non affectée	66 100	66 100		
Sous total	128 477	204 493	-76 016	-37,17%
Subventions MSA				
- affectées à un projet	29 427	26 829	2 598	9,68%
- non affectée	10 603	9 108	1 495	16,41%
Sous total	40 030	35 937	4 093	11,39%
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	414 027	305 458	108 569	35,54%
- non affectée	85 688	83 841	1 847	2,20%
Sous total	499 715	389 299	110 416	28,36%
CARSAT et région				
- affectées à un projet	15 500	10 747	4 753	44,23%
- non affectée				
Sous total	15 500	10 747	4 753	44,23%
TOTAL	747 300	710 488	36 812	5,18%

Il est à noter qu'à partir de 2023, le bonus territoire (CGT) est pris en charge dans les comptes de l'association directement par la CAF, ce qui explique la baisse de la subvention de la CCMDL au profit de celle de la CAF.

A volume d'activité constant, l'augmentation du barème de la CAF explique également l'augmentation des PS EAJE, animation globale et ACF.

Annexe aux comptes annuels 2023

3.3. Les transferts de charges

Transfert de Charges	2023	2022
Remboursement formation	8 880	11 776
Aménagement espace jeux		1 328
AGS - remboursement salaires		276
TOTAL	8 880	13 380

3.4. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	2 023	2 022
Charges		
- mouvements adhérents		35
- écart caisse		7
- chq ancv perdu		30
- régul règlement perdu 2022	23	
Sous total	23	72
Produits		
- quote part sub investissement	4 286	4 436
- mouvements adhérents	7	52
- écart caisse	28	49
- régularisation fournisseurs		309
- chèques non encaissés 2022	255	
Sous total	4 576	4 845
TOTAL	4 553	4 773

3.5. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'appel des cotisations.

Annexe aux comptes annuels 2023

3.6. *Les charges supplétives : état des mises à disposition*

C'est la mise à disposition de matériel ou de personnel par les financeurs.
Les mises à dispositions sont opérées par la CCMDL et la Ville.

Mises à disposition	2 023	2 022
Locaux	45 895	29 220
Frais de fonctionnement	15 000	11 197
Autres		932
TOTAL	60 895	41 349

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. « Le fonds de roulement »

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS NETTES 33 460.68 (5.95 %)	FONDS DE ROULEMENT TOTAL = 528 469.04 (94.05 %)	CAPITAUX PROPRES 385 730.08 (68.64 %)	CAPITAUX PERMANENTS = 385 730.08 (68.64 %)
VALEURS D'EXPLOITATION 0.00 (0.00 %)			
VALEURS REALISABLES A COURT TERME 220 139.56 (39.18 %)			
VALEURS DISPONIBLES 308 329.48 (54.87 %)		DETTES A LONG TERME 0.00 (0.00 %)	
		DETTES A COURT TERME 176 199.64 (31.36 %)	

TOTAL = 561 929.72 (100 %)

TOTAL = 561 929.72 (100 %)

Le fonds de roulement total est égal à :

FONDS DE ROULEMENT TOTAL = Actif circulant = Valeurs d'exploitation + Valeurs réalisables à court terme + Valeurs disponibles = 528 469.04

Le fonds de roulement net ou permanent est égal à :

FONDS DE ROULEMENT NET = Fonds de roulement total - Dettes à court terme = 352 269.40

FONDS DE ROULEMENT PERMANENT = Capitaux permanents - Immobilisations nettes = 352 269.40

Le fonds de roulement propre est égal à :

FONDS DE ROULEMENT PROPRE = Fonds de roulement total - Dettes à court terme - Dettes à long terme = 352 269.40

4.2. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 18 personnes comme l'année précédente.

4.3. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

4.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée, car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.5. Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 680 €.